



ELECTIONS MUNICIPALES et communautaires du 15 & 22 mars 2026



Liste EPA - Gérer Montsoult avec bon sens

1 LA SECURITE

La protection des personnes et des biens

Nous constatons, à notre grand regret, une augmentation significative de certains chiffres relatifs à la sécurité dans notre ville (source Ministère de l'Intérieur septembre 2025) :

- Les vols de véhicule **+185,7 % en 1 an**
- Les vols sans violence contre les personnes **+47,8 % en 1 an**
- Les vols dans les véhicules **+7,1 % en 1 an**
- Les escroqueries **+4,1 % en 1 an**

Des solutions efficaces et pérennes doivent être envisagées.

Création d'un numéro municipal d'appel d'urgence

En complément des numéros d'appel classiques et connus de tous :

- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie
- 18 Pompiers

Nous souhaitons créer un **service municipal téléphonique de garde** 24h/24 - 7j/7, pour les **urgences** afin d'optimiser la réactivité des services nécessaires. L'interlocuteur sera en charge d'avertir et de mobiliser les moyens adéquats.

La police municipale et intercommunale

Une présence policière accrue, visible et efficace s'avère nécessaire.

Bien que nous disposions de 3 policiers municipaux non armés et partagés avec Baillet en France, et du concours de la Gendarmerie, il est évident que, compte tenu de la charge de travail, la totalité des missions relatives à la sécurité ne peuvent être accomplies.

Notre commune est rattachée à une intercommunalité « Carnelle-Pays de France ». Celle-ci possède une **police intercommunale**, en capacité d'intervenir sur l'ensemble des 19 communes concernées.

Cette police est particulièrement bien équipée, tant en matériel qu'en effectifs. Son intervention sur Montsoult ne présente pas de difficultés notoires.

L'équipe municipale actuellement élue, malgré plusieurs sollicitations de notre part, refuse catégoriquement de faire appel aux services de cette police intercommunale !

Si vous nous accordez votre confiance, dès notre élection, cette adjonction de moyens non négligeables, **sera intégrée à notre plan « Sécurité »** et les fonctions de chacun redéfinies.

La population de Montsoult a augmenté de 21 % en 6 ans ! Il est de bon sens de nous doter des moyens nécessaires à notre tranquillité.

La vidéoprotection

Il existe un projet d'extension de vidéoprotection urbaine datant du 16/02/2024, présenté au Conseil municipal le 30/09/2025. Celui-ci nous apparaît insuffisant au regard des besoins existants. Seules 7 caméras sont prévues à des emplacements peu judicieux. Contrairement aux demandes des riverains, la surveillance des abords et de la limitation de l'accès (clôture) à l'aire sportive de la Vieille Pépinière ne sont toujours pas envisagés !!!

Nous souhaitons **réviser d'urgence** ces implantations inadaptées afin de répondre aux sollicitations et besoins de la population.

La sécurité routière et l'aménagement des voiries

La vitesse excessive des véhicules est très souvent constatée. Nous pouvons, en collaboration avec les riverains, combattre ce fléau par des moyens physiques et psychologiques.

- La création de chicanes physiques.
- La pose de plateaux ralentisseurs conformes à la loi (peu bruyants pour les riverains et respectueux des véhicules)
- Le stationnement en quinconce.
- Des contrôles radar fréquents à des horaires aléatoires
- La généralisation de la limitation à 30 km/h permet des sanctions plus dissuasives.



- Les passages piétons insuffisamment signalés, il est indispensable de les rendre visibles par la pose de LED bleues clignotants nocturnes et un éclairage directionnel par un lampadaire.



- Des peintures au sol refaites régulièrement. (Et pas seulement à 6 mois des élections, après avoir déploré un très grave accident de la circulation !)
- La réfection immédiate des dégradations au sol (nids de poule, pavés arrachés, etc. afin de faciliter la circulation des poussettes et fauteuils roulants.



- Nous préconisons la suppression du stationnement alterné générateur de gêne à la circulation lors des changements de quinzaine remplacé par des emplacements matérialisés, en quinconce, établis en accord avec les riverains qui permettraient d'éviter ces engorgements et de ralentir la vitesse des véhicules.

- D'ici à la fin 2026, toutes les communes françaises ont pour obligation de supprimer les places de stationnement positionnées jusqu'à 5 mètres en amont des passages piétons.

Il s'agit de la mise en application de l'article 52 de la [loi d'orientation des Mobilités](#).

Nous appliquerons cette mise en conformité afin d'accroître la protection des piétons.



Cette liste de projets n'est pas exhaustive, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques et suggestions grâce aux moyens de communications proposés ci-dessous.

8 thèmes de cœur :

- 1 - La **sécurité** et la protection des personnes et des biens.
- 2 - L'amélioration du quotidien des personnes en **situation de handicap**.
- 3 - L'amélioration des structures et utilisations des **équipements sportifs**
- 4 - Le réaménagement du **pôle gare** inadapté et saturé
- 5 - La gestion de l'**environnement et de l'écologie**
- 6 - La reprise du projet de **création d'une crèche** dans le bas du village
- 7 - La reprise du projet de **création d'un parc botanique** au centre de Montsoult
- 8 - L'élargissement au plus grand nombre de l'**offre culturelle et distractive**.



TEL : 07.46.43.11.90

Courriel : montsoult2026@gmail.com

x (ex-twitter) : @montsoult2026

Facebook & Instagram : [Montsoult2026](#)



Facebook



Instagram



X (ex-twitter)